

Diplôme d'université

Formation non diplômante

## I/ Fiche signalétique

Intitulé de la formation : Diplôme d'université (D U) DROIT OHADA (*Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des affaires*)

Année universitaire de la création : 2017/2018

Date d'ouverture de la formation : septembre 2018

Porteur de projet :

- Nom, Prénom : Denis Pohé-Tokpa
- Grade et Fonction : Maître de conférences
- Téléphone, télécopie, e-mail : 05 56 84 86 32 / 06 84 67 89 87, [denis.pohe-tokpa@u-bordeaux.fr](mailto:denis.pohe-tokpa@u-bordeaux.fr)

Structure de niveau intermédiaire : Collège DSPEG

Composante : Faculté de Droit et Science Politique

Localisation de la formation : Pessac

Durée de la formation :

- Volume horaire étudiant : 120 heures
- Durée du stage\* (éventuellement) : *sans objet*

Période de la formation durant l'année universitaire: octobre à juin

Code discipline de la formation (voir annexe 1) : 01 36

Formation transverse (*concerne plusieurs structures de niveau intermédiaire*)

Formation internationale

## II/ Les objectifs et les justifications de la formation

- Résumé du projet :

**Présentation** : Le droit OHADA est un « merveilleux instrument de coopération et d'intégration juridique » au service du développement économique des 17 Etats d'Afrique et des Comores signataires du Traité OHADA de Port-Louis le 17 octobre 1993. L'objet de ce Traité est l'harmonisation du droit des affaires dans les Etats membres, par l'élaboration et l'adoption de règles communes simples, modernes et adaptées à la situation de leurs économies, par la mise en œuvre de procédures judiciaires appropriées, et par l'encouragement au recours à l'arbitrage et à la médiation. L'unification d'un pan du droit des affaires dans un espace régional regroupant des pays

<sup>1</sup> Pour une modification, compléter le point XI/ Suivi des modifications

<sup>2</sup> Rappel : pour pouvoir comporter un stage, la formation doit avoir une durée minimale hors stage **d'au moins 200h**

de civilisation juridique différente est un atout non seulement pour les échanges économiques entre les investisseurs locaux, mais surtout pour attirer les bailleurs de fonds des pays développés.

**Objectifs-** La vulgarisation urbi et orbi de ce nouveau droit des affaires, original mais assez proche des standards juridiques en vigueur dans plusieurs pays développés est l'un des objectifs de ce diplôme.

Il donnera à l'investisseur étranger, aux techniciens et aux professionnels du droit de l'entreprise la clé utile pour être opérationnel sans dépaysement dans une région du monde très riche en potentialités économiques.

Il permettra aux étudiants et aux chercheurs de devenir des juristes d'entreprises spécialisés en droit OHADA, par la familiarisation qu'ils auront acquise au cours de cette formation avec l'ensemble des actes uniformes actuellement en vigueur

- Public ciblé :

**Formation initiale** : La formation initiale est ouverte aux étudiants n'ayant pas le statut de salariés ou de professionnel libéral

**Formation continue** : Le public visé est composé des salariés du public ou du privé et tous ceux qui exercent une activité libérale

- Effectifs attendus : 14

Formation initiale	11
Formation continue	3

**Cette répartition peut varier en fonction des premières manifestations d'intérêt**

### **III/ Conditions d'accès et modalités de candidature**

- Prérequis (Diplômes et équivalents, compétences...) :

#### **1/ Les étudiants qui candidatent au diplôme cette année doivent être titulaires d'un Master 1 mention droit privé de préférence.**

Les étudiants ayant le niveau master 1 dans des matières proches du droit des affaires peuvent également postuler, mais leur candidature fera l'objet d'un examen approfondi par le comité scientifique du diplôme (exemple : les experts comptables...)

2/ La procédure de validation des acquis des expériences professionnelles peut permettre à un candidat non titulaire d'un Master 1 en droit d'intégrer la formation.

- Modalité de candidatures : les dossiers de candidature seront téléchargeables à partir du site Internet de la Faculté de Droit et science politique (<https://droit.u-bordeaux.fr/>).

### **IV/ Montant des droits d'inscription spécifiques**

- En formation initiale : 800 euros
- En formation continue (Préciser éventuellement si tarifs différents pour formation financée, non financée, pôle emploi) : 1200 euros

## **V/ Le contenu et l'organisation de la formation**

- Les enseignants : Les enseignements sont dispensés essentiellement par des professeurs d'université spécialisés en droit OHADA et des praticiens rompus aux arcanes du droit affaires africain.
- Les enseignements :

### **A la fin de la formation, les étudiants doivent maîtriser :**

- les nouvelles structures et règles commerciales initiées par l'OHADA,
- le cadre institutionnel de l'OHADA et son articulation avec les institutions nationales,
- l'apport du droit OHADA au développement économique africain,
- les modalités et enjeux du développement économique,
- les nouveaux modes de financement du développement économique,
- les modes alternatifs de règlement des litiges par le recours à l'arbitrage et la médiation.

## **Module 1 : L'organisation institutionnelle et juridictionnelle (20 heures)**

### **Les institutions juridictionnelles (10h)**

Les institutions prévues par l'OHADA (CCJA, le traité OHADA, présentation des différents actes uniformes) (10h)

### **Les institutions administratives et les institutions régionales (10h) ayant des normes concurrentes ou complémentaires avec le droit OHADA**

## **Module 2 : Les modalités de création d'une entreprise (35heures)**

### **La création de l'entreprise**

Acte uniforme révisé portant sur le droit commercial général (15h)

Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique &

Acte uniforme sur les sociétés coopératives (15h)

Acte uniforme sur la comptabilité des entreprises (5h)

## **Module 3 : La vie de l'entreprise (25 h) :**

La vente commerciale prévue par l'acte uniforme relatif au droit commercial général (10h)

Acte uniforme sur le transport de marchandise par route (5h)

Acte **uniforme révisé** relatif à l'arbitrage et l'acte uniforme relatif à la médiation(10h)

#### **Module 4 : Financement et prévention des risques d'insolvabilité (40 h)**

##### **Les garanties de financement et les risques d'insolvabilité**

Acte uniforme révisé portant organisation des sûretés (15h)

Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du **passif (12,50h)**

Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies **d'exécution (12,50h)**

- Le stage et/ou l'alternance, le cas échéant : *sans objet*
- L'adossment à la recherche : Institut de recherche en droit des affaires et du patrimoine (IRDAP)

#### **VI/ L'équipe pédagogique**

	Nombre	Volume d'heures d'enseignement assuré	Pourcentage par rapport au volume global
-Enseignants de l'établissement	11	97,5	81,25 %
-Enseignants d'autres établissements			
-Professionnels	2	22,5	18,75 %
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>120</b>	<b>100 %</b>

## VII/ Modalités d'évaluation des acquis et de validation de la formation

Enseignements évalués	Type de contrôle		Epreuve si CT		Coefficient
	Contrôle continu	Contrôle Terminal	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	
<b>Module 1 : Les institutions</b> Les institutions prévues par l'OHADA Les autres institutions régionales		/20	Epreuve écrite	1h par matière	1
<b>Module 2 : Les modalités de création d'une activité commerciale</b> Acte uniforme révisé portant sur le droit commercial général Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales Acte uniforme sur les sociétés coopératives Acte uniforme sur la comptabilité des entreprises		/20	Epreuve écrite	1h par matière	1
<b>Module 3 : La vie de l'entreprise</b> La vente commerciale prévue par l'acte uniforme relatif au droit commercial général Acte uniforme sur le transport de marchandise par route Acte uniforme relatif à l'arbitrage		/20	Epreuve écrite	1h par matière	1
<b>Module 4 : Financement et prévention des risques d'insolvabilité</b> Acte uniforme révisé portant organisation des sûretés Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution		/20	Epreuve écrite	1h par matière	1

- Les étudiants doivent suivre l'intégralité des enseignements.
- Les examens seront organisés au fur et à mesure de l'achèvement des modules, sous la forme de sessions uniques.
- Validation du diplôme : pour obtenir le Diplôme universitaire « Juriste OHADA », il faut que la moyenne des notes, affectée des coefficients correspondants, soit égale ou supérieure à 10/20.
- Le redoublement est exclu. À titre exceptionnel le jury d'examen, composé du porteur de projet et d'au moins deux autres enseignants de la formation, peut accorder un seul redoublement à tout étudiant présentant un motif légitime et sérieux.

## VIII/ Partenariats et ressources financières

- Partenariat avec les milieux professionnels : *sans objet*
- Partenariat avec d'autres établissements de formation : *sans objet*

## IX/ Charges d'enseignement

Le tableau ci-dessous intégrant des formules de calcul, seuls les volumes horaires étudiant et le nombre de groupes et le coefficient multiplicateur de l'heure EqTD sont à saisir.

*Cliquer dans le tableau pour saisir les données. Les chiffres sont indiqués à titre d'exemples.*

**Ne rien saisir dans les cases grisées.**

Intitulé de la formation				
Intitulé de l'enseignement	Nbre heures	nbre de groupes	coefficient	Eq/td
<b>Module 1 : Les institutions</b>				
Les institutions prévues par l'OHADA	10	1	1,5	15
Les autres institutions régionales	10	1	1,5	15
<b>Module 2 : Les modalités de création d'une activité commerciale</b>				
Acte uniforme révisé portant sur le droit commercial général	15	1	1,5	22,5
Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement & Acte uniforme sur les sociétés coopératives	15	1	1,5	22,5
Acte uniforme sur la comptabilité des entreprises	5	1	1,5	7,5
<b>Module 3 : La vie de l'entreprise</b>				
La vente commerciale prévue par l'acte uniforme relatif au droit commercial général	10	1	1,5	15
Acte uniforme sur le transport de marchandise par route	5	1	1,5	7,5
Acte uniforme sur l'arbitrage et l'acte uniforme sur la médiation	10	1	1,5	15
<b>Module 4 : Financement et pévention des risques d'insolvabilité</b>				
Acte uniforme révisé portant organisation des sûretés	15	1	1,5	22,5
Acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif	12,5	1	1,5	18,75
Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution	12,5	1	1,5	18,75
<b>Total</b>	<b>120</b>			<b>180</b>

## X/ Budget prévisionnel

*Remplir l'annexe financière - Evaluation de l'auto-financement des diplômés universitaires*

## XI/ Suivi des modifications

*Sans objet*

## XII/ Dates et avis des instances

- **Pour avis**, le conseil de **composante/département de formation** le.....
- **Pour délibération** (formation relevant du seul périmètre du collège), **le conseil du collège** le .....

*ou*

- **Pour avis** (formation transverse ou internationale), **le conseil du collège** le .....

*ou encore*

- **Pour avis** (tous types de projets), **le conseil de l'IUT, ISVV ou de l'ESPE le .....**
- **Pour avis, la CFVU** si la formation concerne plusieurs structures de niveau intermédiaire (notion de formation transverse) ou est internationale, le.....

## ANNEXE 1 : DISCIPLINE

<b>DISCIPLINE SISE</b>			<b>SECTEUR DISCIPLINAIRE SISE</b>
01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
		17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
		64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS
		22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
05	LANGUES	23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
		26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES		
33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE		
34	SCIENCES DE L'EDUCATION		
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
		66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

32	PLURI LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES - LANGUES - SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		4	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE , GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
9	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	5	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		6	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	7	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	8	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	9	PHARMACIE